MODE D'EMPLOI DU SEJOUR « TOUT COMPRIS »

A savoir :

- Vous pourrez faire les visites à votre rythme : Vous serez munis de bons d'échange (faisant office de tickets d'entrée) valable 1 fois pendant la durée du séjour.
- Vous ne serez pas rattachés à un groupe.
- Ces bons d'échanges ne sont pas coupe-file, ils vous donnent accès à l'entrée des sites.
- Les visites sont proposées non guidées, toutefois selon les sites ces visites pourront être guidées sans suppléments ou avec des audio-guides (suppléments à régler sur place).
- Le transport n'est pas inclus dans nos séjours. Un véhicule personnel est indispensable sur place car les liaisons avec les transports en commun ne sont pas adaptées.
- La restauration est possible à proximité des sites pour vos déjeuners.
- Vous n'avez pas d'heure précise pour l'arrivée. Selon l'heure, vous commencerez vos visites ou vous vous dirigerez si c'est en fin d'après-midi directement vers l'hébergement.
- La ½ pension comprend le diner (menu hors boissons sauf mention contraire), la nuit en chambre double et le petit déjeuner.
- L'assurance annulation est facultative. Les garanties proposées seront jointes avec le contrat de réservation.

Réservation : comment ça marche ?

- Je fais ma demande de réservation auprès de Val de Loire Tourisme : par téléphone, par e-mail ou grâce au formulaire en ligne.
- Après vérification des disponibilités, vous recevrez un dossier de réservation (par courrier ou par-email).
- Votre réservation sera confirmée à réception du contrat signé accompagné d'un acompte de 25 %. Le solde sera à régler au plus tard 1 mois avant la date de votre arrivée.
- Votre carnet de voyage contenant les bons d'échanges ainsi que la documentation relative à votre programme vous sera adressé à réception du solde, environ 1 mois avant la date de votre séjour.
- Vous profitez de votre séjour selon vos envies et à votre rythme.

- Si la réservation est tardive, soit à moins d'un mois avant la date de l'arrivée, le montant total de la réservation sera demandé en un seul versement. Le carnet de voyage pourra être envoyé par courrier ou par e-mail selon les délais.

Je souhaite offrir un séjour « en cadeau »

1 - Je choisis le séjour que je souhaite offrir.
2 - Je contacte Val de Loire Tourisme par téléphone ou par e-mail en précisant que ce séjour sera un cadeau.
3 - Je reçois un dossier de réservation pour valider ma demande et un bon cadeau nominatif sans mention de tarifs.
4 - Je confirme ma demande en retournant le contrat signé accompagné de mon règlement. Attention : le règlement par carte bancaire n'est pas disponible pour les contrats non datés.
5 - J'offre mon bon cadeau. Le(s) bénéficiaire(s) du séjour-cadeau nous contacte(nt) directement lorsque les dates du séjour ont été définies.
6 - Après vérification des disponibilités, le carnet de voyage contenant les bons d'échanges ainsi que la documentation relative à leur programme leur sera adressé directement.
Même si vous faites le relais pour la réservation, il est important de nous communiquer les noms, prénoms et coordonnées complètes des bénéficiaires du cadeau.

Quels moyens de paiement ?

- Chèque bancaire à l'ordre de Val de Loire Tourisme
- Carte bancaire sur notre site www.valdeloire-tourisme.fr avec votre mot de passe et votre adresse e-mail
- Chèques vacances ANCV
- Virement Bancaire

Une facture peut être établie sur demande